CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni le 14 novembre 2019 sous la présidence de Madame DEZARNAUD Sylvie, Maire en exercice.

Présents : DEZARNAUD S. - ALLIGIER J.C - BOUVERET M – BRUCHON D - FINAND F - PINGET M.C - ARGOUD Y - OKOUMOUCHIAN G - LAMBERT C – POIPY L – COZ L - ANTUNES N - DENOLLY M

Absents (excusés) : ROUX G – BALLESTA P

POINT N°1 : APPEL D'OFFRES POUR LES FOUILLES ARCHEOLOGIQUES AU BOURG DE TOURDAN

Le Préfet de la région Auvergne Rhône-Alpes, par arrêté n°2019-943 a prescrit une fouille archéologique préventive suite aux travaux d'aménagement de plusieurs bâtiments programmés au bourg de Tourdan. Une mise en concurrence a été lancée.

Après vérification des offres reçues, avis sur les projets scientifiques d'intervention de la part du service régional de l'archéologie de la Direction régionale des affaires culturelles, et conformément au cahier des charges de la consultation, l'analyse est présentée au conseil municipal, qui après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide :
De retenir pour la réalisation des travaux de fouille archéologique préventive au bourg de Tourdan,

- l'entreprise EVEHA – 31, rue de Soyouz – 87068 LIMOGES CEDEX, pour un montant de 184.790,00 € HT. La prestation retenue ne comprend pas la prestation supplémentaire décapage et rebouchage des terrains
- L'entreprise SAS MARCHAND - 339, montée de l'Embranchement – 38270 REVEL-TOURDAN à qui est confiée la prestation supplémentaire prévue au CCAP, décapage et rebouchage des terrains, pour un montant de 15.892,00 € HT qui interviendra sous la direction de l'archéologue responsable de l'opération d'EVEHA.

Sollicite :

- De l'Etat, dans le cadre du Fonds National d'archéologie préventive
- Du Département de l'Isère
- De la région Auvergne Rhône-Alpes

une aide financière pour cette dépense imprévue initialement, venant grevée le budget prévisionnel concernant la restauration patrimoniale des bâtiments du centre bourg de Tourdan, dont une partie (ensemble prieural) est inscrite à l'inventaire des monuments historiques.

Il est également décidé de solliciter le fonds de concours de la communauté de communes EBER dans le cadre de ces travaux exceptionnels et très coûteux pour notre collectivité.

POINT N°2 : PAYSAGE – PAYSAGES SAISON 4

- Une réunion aura lieu le 15 novembre en présence du CAUE missionné par le Département dans le cadre de ce projet. Plusieurs associations de la commune souhaiteraient participer à cette animation « paysage paysages ». Des fiches d'intention seront transmises au Département. Chaque association présentera séparément son projet.
- Un temps fort est fortement pressenti sur Revel-Tourdan, le thème serait « les vacances ». Il pourrait se tenir le 1er week-end de juillet ou à l'occasion des journées du patrimoine.

POINT N°3 : POINT INTEMPERIES NEIGE

- Un point est fait suite aux intempéries qui ont touché la commune avec une neige extrêmement lourde.

Les employés du service technique n'ont pas ménagé leurs efforts, avec de nombreux arbres sur la chaussée ou menaçant de tomber. Ils ont été également aidés par des bénévoles et élus. Ils n'ont pu déneiger que lorsque l'ensemble des espaces et voies ont été sécurisés. Les réseaux de la commune ont été endommagés. ENEDIS rétablit progressivement le réseau. La remise en état du réseau tétécom est plus problématique.
Il est rappelé que dans ces moments exceptionnels, la solidarité de tous est importante.

Le Maire
Sylvie DEZARNAUD